



HAL
open science

Licence Informatique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2014, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE. hceres-02036936

HAL Id: hceres-02036936

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036936v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique

de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150007551

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université d'Evry-Val-d'Essonne.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Dans le domaine *Sciences, technologies, santé*, la mention *Informatique* propose une formation orientée vers une poursuite d'études en master au travers de l'acquisition progressive de connaissances et de compétences ciblées. Elle est essentiellement destinée à des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique. Le choix de la mention *Informatique* s'effectue dès le premier semestre ; cependant, la mutualisation de nombreuses unités d'enseignement (UE) avec la mention *Mathématiques* permet à tout étudiant ayant validé la première année (L1) de la mention *Informatique* d'intégrer la deuxième année (L2) de la mention *Mathématiques* et réciproquement. Les effectifs sont en moyenne sur les cinq dernières années de 129 étudiants en L1, 34 étudiants en L2, 82 étudiants en L3. Le nombre d'étudiants en L2 est en progression constante depuis trois ans et a atteint 48 en 2012-2013. En L3, l'intégration d'étudiants ayant une formation initiale autre est significative, ce qui montre l'attractivité de la mention.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention trouve sa place dans le contexte général des formations en informatique. La proximité de deux écoles d'ingénieurs, les perspectives d'intégration à la future Université Paris-Saclay et la présence de pôles de compétitivité dans le domaine Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (System@tic et Cap

digital) peuvent renforcer l'attractivité de la formation. La formation est construite sur un ensemble d'unités d'enseignement qui permettent l'acquisition des connaissances scientifiques et des compétences préprofessionnelles requises pour les métiers de l'informatique (après poursuites d'études en master la plupart du temps). En L1 et L2, des modules optionnels (biologie, économie, physique) sont proposés. Alors que leur présence en première année contribue à l'ouverture et à la culture scientifique, ces modules peuvent paraître superflus en seconde année puisque les étudiants auront déjà opéré leurs choix (sauf peut-être pour la biologie qui permettrait une réorientation vers le parcours *Génie biologique et informatique* (GBI) de la mention *Biologie*). La mention propose trois parcours en troisième année, dont le choix est guidé par des options sélectionnées lors des semestres 3 et 4 : *Conception et intelligence des logiciels et des systèmes* (CILS), *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* (MIAGE) et *Administration des systèmes et des réseaux* (ASR). Le parcours *MIAGE* est également ouvert en apprentissage. Les enseignements sont dispensés essentiellement en cours magistraux et travaux dirigés, sauf pour le parcours *ASR*, plus professionnalisant, qui introduit des enseignements pratiques en proportion importante. Certains enseignements comme les mathématiques en L1 sont donnés uniquement en petits groupes. Les modules de projet professionnel personnel des semestres 1 et 3 permettent d'acquérir des compétences préprofessionnelles utiles (exposés, synthèses) et offrent un apprentissage à la rédaction de CV. L'enseignement de l'anglais est présent lors des six semestres. Un stage peut être réalisé au dernier semestre, un projet lui étant substituable. Le contrôle des connaissances s'effectue par une combinaison de contrôle continu et terminal, comme pour les autres licences de l'établissement ; cependant, la part respective des différents modes aurait mérité d'être clarifiée dans le dossier. Pour le parcours *MIAGE*, les enseignements sont évalués par les étudiants ; pour les autres parcours, et les autres niveaux, l'évaluation n'est pas centralisée et est à la charge des responsables de module. L'évaluation des enseignements n'est donc pas menée de manière systématique et les chiffres de participation des étudiants ne sont pas communiqués, ce qui constitue une faiblesse du dossier.

Des intervenants professionnels proposent des conférences pour présenter leurs parcours professionnels et leurs métiers. Des modules d'adaptation et de remise à niveau, ainsi que du tutorat personnalisé sont proposés entre autres pour intégrer les étudiants de provenances diverses (DUT, BTS, CPGE). Le tutorat est mis en place suite à un entretien avec un enseignant de la filière. Point préoccupant, le taux de réussite en L1 reste faible (en moyenne 27 % sur cinq ans), et le taux d'abandon a fortement augmenté pour atteindre 29 %, ce qui devrait être pris en considération par la mention et par l'établissement. L'analyse de l'impact des différents dispositifs d'aide à la réussite n'est pas détaillée dans le dossier, ce qui conduit à interroger leur adaptation et/ou leur utilité. La deuxième année présente globalement un bon taux de réussite (de l'ordre de 75 % en moyenne sur quatre ans). Des possibilités de réorientation vers les DUT existent. L'UFR a un « correspondant mobilité internationale », mais très peu d'étudiants sont concernés.

Les possibilités de poursuite d'études sont importantes dans l'établissement ou ailleurs : ainsi les taux de poursuite en master sont assez élevés, quoique inégaux en fonction des parcours (quasiment 100 % pour *MIAGE*, environ 80 % pour *ASR*, très variable pour le troisième parcours). Le dossier ne présente pas de données sur l'insertion professionnelle directe à l'issue de la L3 alors qu'elle devrait être possible à l'issue du L3 du parcours *ASR* (en raison des matières enseignées et des besoins en informaticiens). Ce point n'est pas discuté dans le dossier. Le taux de réussite en second cycle n'est pas communiqué, tout comme le devenir des sortants non diplômés.

Les rôles et les missions des responsables de mention et d'année sont bien établis. Le conseil de perfectionnement inclut des professionnels et un représentant du CFA et se réunit au moins une fois par an et analyse, entre autres, les évaluations des enseignements ; cela est positif et finalement encore peu courant. Des intervenants professionnels sont présents tout au long des trois années (neuf par niveau en moyenne), leur part est très importante dans les parcours *MIAGE* et *ASR*, ce qui constitue un atout majeur pour ces parcours. L'origine géographique des étudiants et les flux au niveau des différentes années sont connus, cependant les indicateurs sont incomplets, par exemple ils ne sont pas assez précis pour connaître la part des bacs technologiques et professionnels constituant les flux entrant au niveau du L3. Le processus d'autoévaluation de la formation est piloté par le CEVU et inclut des rapports rédigés par des enseignants externes à la filière. La précédente évaluation AERES avait noté la faiblesse des poursuites d'études du L2 vers le L3 qui persiste encore dans les parcours *CILS* et *ASR*. L'acquisition des compétences transversales a été largement améliorée, on regrette en revanche que le suivi du devenir des diplômés soit toujours peu renseigné.

- Points forts :

- Professionalisation importante de la formation avec un parcours en alternance.
- Possibilités de poursuite d'études et adéquation avec les métiers demandés par les entreprises.
- Possibilité d'alternance en parcours *MIAGE*.
- Insertion dans le contexte régional identifié et exploitée.

- Points faibles :
 - Indicateurs de suivi des étudiants incomplets.
 - Dispositifs d'aide à la réussite existant mais que partiellement efficaces.
 - Déséquilibre des trois parcours en termes d'attractivité.
 - Mutualisations et choix des modules optionnels de première et seconde années confus.

- Recommandations pour l'établissement :

La mention *Informatique* devrait développer des indicateurs de suivi des diplômés beaucoup plus précis permettant un pilotage probablement plus efficace de la formation. Une analyse approfondie des abandons en première année devrait être établie. Une réflexion sur la différence d'attractivité des parcours devrait être menée en s'appuyant sur les intervenants professionnels et le conseil de perfectionnement, par ailleurs bien constitué et opérationnel. Enfin, il serait opportun de mener une réflexion sur la possibilité d'un rapprochement avec la mention *Biologie*.



Observations de l'établissement

Evry, le 17 avril 2014

Affaire suivie par :

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

A

**Jean-Marc GEIB
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
Section des Formations et des Diplômes**

Objet : Evaluation des licences vague E

Réf AERES : S3LI150007551

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant la licence mention « Informatique ». Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au responsable de mention et au directeur d'UFR concernés, qui nous ont fait part en retour de leurs commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.



Michel GUILLARD

EVALUATION DES DIPLOMES LICENCES – VAGUE E

Observations	
Domaine	Sciences, technologie, santé
Mention	Informatique
Demande n°	S3LI150007551
Responsable de mention	Guillaume HUTZLER

Observations sur le rapport d'évaluation de la licence STS mention Informatique de l'université d'Evry Val d'Essonne :

- Les choix d'options en L2 doivent permettre essentiellement à des étudiants s'orientant vers le parcours MIAGE de suivre des enseignements d'économie, à ceux s'orientant vers le parcours Bio-info de suivre des enseignements de biologie, à ceux s'orientant vers les parcours CILS ou ASR d'approfondir leurs connaissances, soit en mathématiques, soit en informatique.
- La note finale est le maximum entre la note d'examen et la moyenne de la note d'examen et de la note de contrôle continu. La note de contrôle continu prend en compte les notes de DS, d'interrogations de TD et d'interrogations orales le cas échéant.
- Une réflexion a été menée concernant la réussite en L1, ce qui a permis d'identifier que l'un des problèmes principaux était lié à l'origine des étudiants (environ 25% d'étudiants avec un profil inadapté). Un effort particulier a été mené sur le processus d'orientation active de manière à mieux informer et orienter les lycéens *en amont*. Le résultat de ces efforts a été une baisse très significative des inscriptions de lycéens avec un profil inadapté pour 2013-2014, ce qui laisse espérer à la fois une baisse des taux d'abandon et une hausse des taux de réussite. La mise en place dès la rentrée prochaine d'un portail MPI (Maths-Physique-Informatique) avec une option à choisir entre Chimie, Economie ou SPI, devrait permettre à la fois de continuer à limiter les flux entrants de lycéens avec des profils inadaptés, et d'offrir à certains d'entre eux une réorientation possible vers la mention SPI dès le S2.
- Même si l'insertion professionnelle est possible à l'issue de la licence, l'embauche dans le secteur informatique est très tournée vers les profils de cadres à Bac+5 (y compris en ASR ou en MIAGE) et les étudiants sont donc très fortement incités à poursuivre en master, ce qu'ils font quasi-unaniment.
- Les départements d'informatique et de biologie ont déposé conjointement une demande de double licence sélective Sciences de la Vie-Informatique, demande qui a été, pour le moment, rejetée par le Recteur. Les deux départements travaillent donc conjointement d'une part à déposer une nouvelle demande pour l'année prochaine, d'autre part à mettre en place des parcours Bio-Informatique dans chacune des deux mentions de licence. Ce dernier point se traduit pour la licence d'informatique par des modules de biologie que les étudiants peuvent choisir de manière optionnelle à tous les semestres du S2 au S4, ainsi que l'ouverture d'un quatrième parcours (Bio-Informatique) en L3. Fortement mutualisé avec le parcours CILS (avec lequel il formera un groupe), ce dernier parcours pourrait par ailleurs contribuer à rééquilibrer l'attractivité des différents parcours.



Guillaume Hutzler, Maître de conférences HDR à l'université d'Evry-Val d'Essonne
Responsable de la licence mention Informatique